

Saint-Romans, le 11 janvier 2022

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
N°77
LUNDI 17 JANVIER 2022 – 18 h 15 – En visioconférence

ORDRE du JOUR

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021.*
- *Participation au fonctionnement du Centre Médico-Scolaire.*
- *Achat de l'ancien séchoir Flandrin.*
- *Achat de la parcelle Viton dans le cadre de l'installation de la pompe de relevage de l'assainissement de la base de loisirs.*
- *Achat de la parcelle Mure-Ravaud dans le cadre de la sortie Route de Juillet.*
- *Rétrocession de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « les Mayettes », et de la voirie du lotissement « les Hauts de St Romans ».*
- *Questions diverses.*

Le 17 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en distanciel sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

Chaque membre entrant en séance signe la feuille de présence.

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, MANIGNAL Amandine, HAMEL Sylvain, VAL-LARTIGUE Carine, STOOSS Nathan, BRISSET Sandrine, ARNAUD Marie-Françoise, LAMBERTON Michel, HAMOUDI Brahim, LUYA Olivier.

Absents : TRIBBIA Karine, BUREAUX Jean-Pierre, BEYLE Sylvie, BOMPARD Caroline.

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle.

Pouvoirs : BEYLE Sylvie > ARNAUD Marie-Françoise.

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande au Conseil Municipal qu'une question non inscrite à l'ordre du jour soit débattue ; après accord unanime des présents et représentés, cette question est présentée :

Vote sur le principe d'acquisition par la Mairie de la division d'une parcelle d'environ 500 m² de la parcelle actuellement cadastrée 567 ZA située Allée des Gérins appartenant à l'entreprise de Mr Bruno BOISSIER, sachant que les frais notariés seront à la charge de la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet achat de terrain.

L'accord sur le principe d'acquisition de ce terrain et sur l'autorisation à Mr le Maire de signer tout document nécessaire est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2021 :

Le compte-rendu du 13 décembre est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Participation au fonctionnement du Centre Médico-Scolaire :

Le montant de cette participation n'avait pas été augmenté depuis 2007 ; il s'élevait alors à 0.54€ par élève ; il sera réévalué et facturé au tarif de 3.70€ par élève soit un montant pour 2022 de 680.30€.

Le Conseil Municipal accepte la convention telle qu'elle nous a été adressée par la mairie de Saint-Marcellin, **et Charge** et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette convention.

Votes à l'unanimité des présents et représentés.

Achat de l'ancien séchoir Flandrin :

Il s'agit d'approuver l'achat de l'ancien séchoir à noix situé Route de Grenoble à Mr et Mme Bernard Flandrin et à l'indivision Flandrin soit 3 parcelles pour une surface totale de 820 m² au prix de 90 000 € TTC, les frais notariés étant à la charge de la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet achat de terrain.

Après délibération, cet achat est approuvé à l'unanimité des présents et représentés, Autorisation est donnée au Maire pour signer tout document nécessaire à cet achat, à l'unanimité des présents et représentés.

Achat de la parcelle Viton dans le cadre de l'installation de la pompe de relevage de l'assainissement de la base de loisirs :

Le Maire demande d'approuver l'achat de 2 parcelles situé Chemin des Etangs appartenant à Mme Yvette VITON, pour une surface totale de 48 m² au prix de 144 €, les frais notariés étant à la charge de la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet achat de terrain.

Après délibération, cet achat est approuvé à l'unanimité des présents et représentés, Autorisation est donnée au Maire pour signer tout document nécessaire à cet achat, à l'unanimité des présents et représentés.

Achat de la parcelle Mure-Ravaud dans le cadre de la sortie Route de Juillet :

Il s'agit d'approuver l'achat de la parcelle situé au lieu-dit Le Mas appartenant à Mr MURE-RAVAUD Jérôme, pour une surface totale de 456 m² au prix de 456 €, les frais notariés étant à la charge de la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet achat de terrain.

Après délibération, cet achat est approuvé à l'unanimité des présents et représentés, Autorisation est donnée au Maire pour signer tout document nécessaire à cet achat, à l'unanimité des présents et représentés.

Rétrocession de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « les Mayettes », et de la voirie du lotissement « les Hauts de St Romans » :

Il s'agit pour le Conseil Municipal,

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession de la parcelle section A n° 1373, d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, voies, réseaux et espaces verts du lotissement « les Mayettes », les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive l'association syndicale « les Mayettes ».

Eric Rolland résume la décision des propriétaires d'abattre les arbres, qui étaient un frein à la décision de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette rétrocession, à l'unanimité des présents et représentés,

Autorisation est donnée au Maire pour signer tout document nécessaire à cet achat, à l'unanimité des présents et représentés.

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession de la parcelles section A n° 1271 ; d'autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, voies, réseaux et espaces verts du lotissement « les Hauts de Saint-Romans » ; tous les frais de notaire y

compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive l'association syndicale « les Hauts de Saint-Romans ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette rétrocession, à l'unanimité des présents et représentés.

Autorisation est donnée au Maire pour signer tout document nécessaire à cet achat, à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

Jérôme MURE-RAVAUD explique qu'un recensement des séchoirs a été fait, et qu'une application va être mise en ligne ; sur la commune il y a 7 séchoirs, qui seront signalés par des panneaux ; l'inauguration est prévue en principe pour le 15 avril.

Cyclo : le Club a demandé la création d'une aire de VTT pour ses jeunes adhérents ; ce terrain mis à disposition par la commune sera situé sur le Domaine du Marandan, et aménagé en coopération entre la Municipalité et le Club. Les employés communaux feront le plus gros du travail de terrassement du terrain (50m x 100m), le Club finalisera le parcours et l'entretiendra. Des panneaux seront posés quant à la responsabilité des utilisateurs.

Ramassage des ordures ménagères : perturbations dues à un problème technique ainsi qu'à l'absence de personnel due au Covid. Pendant quelques temps, les services techniques municipaux pallieront ces absences de ramassage.

Eric ROLLAND informe que Mr Regache effectue des travaux d'aménagement de son garage, et que la route des Mayettes va être fermée pendant environ une semaine pour permettre les travaux d'électricité.

Aux 4 routes les travaux dans le carrefour démarrent : les sorties passage des Dauphins et vers le Restaurant vont être réaménagées.

Début février : une réunion se tiendra au sujet de l'aménagement du centre du village qui est prévu pour l'année prochaine.

Pétanque : suite à une demande de l'association, les Services Techniques de la commune ont réalisé l'agrandissement du terrain au Marandan.

Yvan CREACH : NOUVELLE CANTINE : le dossier d'approbation APD devra être validé lors du prochain conseil municipal ; information : la CAF alloue une subvention de 300.000€, et le Département une subvention de 375.000€. D'autres subventions ont été demandées, sachant que l'on ne peut pas dépasser 80% de subvention sur le montant total de 1.100.000€ budgétisé.

Pour la DETR, on avait demandé en 1^{er} la restauration scolaire, en 2nd le bâtiment Flandrin. Le Conseil est d'accord pour inverser les priorités des demandes.

Damien MICLO informe qu'il a commencé à travailler sur le budget ; l'objectif étant que le Conseil y travaille d'ici le mois de mars, puisque le budget 2022 devra être voté en Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance en distanciel est clôturée à 19h30.

**Le Maire,
Yvan CREACH**

